

**DATE DE CONVOCATION** : 25 Juin 2020

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE- – M. VILLEGIER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD – C. NANGLARD – P. BERTON – C. TESSIER.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : G. MIGNON donne pouvoir à M.A. CHEVALIER – C. NANGLARD donne pouvoir à P. BERTON

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: G. MIGNON – C. NANGLARD

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : G. MICHELY

**OBJET : AVIS SUR LA DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL PENDANT LA PÉRIODE DES SOLDES D'ÉTÉ**

Le 2 juin dernier, le ministre de l'économie et des finances a annoncé le report du début de la période des soldes d'été initialement prévue le 24 juin au 15 Juillet 2020.

Vu le décalage de la date des soldes d'été, et en raison des difficultés économiques qu'affrontent les commerces de détail, le ministère du travail invite chaque commune à donner son avis pour déroger au repos dominical pendant la période des soldes d'été 2020 du 15 juillet au 11 août 2020.

Le Conseil Municipal, **PAR 27 VOIX** émet un avis favorable à une dérogation au repos dominical pour les soldes d'été du 15 juillet au 11 août 2020

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE